

CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

Lors d'une séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **12 avril 2021, à 19 h**, le conseil statuera, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA10 22015), sur deux demandes autorisant:

1. le lotissement d'un terrain présentant une profondeur de 21,25 mètres pour le lot 5 619 759 du cadastre du Québec (lot projeté 5 207 746) situé dans le secteur des anciens Ateliers du CN dans Pointe-Saint-Charles, en dérogation à l'article 16 du Règlement de lotissement de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA14 22014) – 1830, rue LeBer.
2. une marge latérale droite variant sur une partie de sa longueur de 0 à 0,42 mètre et une aire de stationnement directement accessible par une voie publique, pour l'immeuble portant le numéro 2363, rue de Rozel, en dérogation aux articles 81 et 589.2 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

Compte tenu de l'état d'urgence sanitaire et dans le respect des décrets ministériels portant sur les procédures autre que référendaires qui font partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, pour une période de 15 jours suivant la publication de l'avis.

Toutes demandes de renseignements ou de commentaires au sujet de cette demande de dérogation mineure doivent être soumis, d'ici le **8 avril 2021**, par courriel à l'adresse greffesud-ouest@montreal.ca ou par lettre à l'attention du Secrétaire d'arrondissement au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, Québec, H4C 2K4.

Les demandes de renseignements ou les commentaires transmis par courrier doivent être obligatoirement reçus à l'adresse mentionnée au plus tard le **8 avril 2021** pour être considérés, et ce, indépendamment des délais postaux.

Tous les commentaires reçus dans le cadre de la consultation écrite seront lus publiquement tel que formulé durant la période prévue à cet effet à l'ordre du jour.

Fait à Montréal, le 24 mars 2021.

Le secrétaire d'arrondissement,

Sylvie Parent, notaire